



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



« UN LIEN RENFORCÉ ENTRE VILLE ET NATURE »

Version 3.0, 11 décembre 2023

Mandataire : Alterna Sàrl

Avant-propos de la Municipalité

Nichée dans les hauteurs lausannoises, la commune de Belmont-sur-Lausanne offre à ses quelques 4000 habitants et habitantes une vue panoramique sur le lac Léman. Cette communauté, imprégnée de la beauté de son environnement naturel, est à la fois le reflet d'une harmonie existant entre l'humain et la nature, ainsi que le témoin des défis que nous devons relever pour préserver cet équilibre fragile.

À une époque où le changement climatique et ses impacts se font sentir à l'échelle planétaire, il est impératif que notre commune agisse de manière proactive pour réduire notre empreinte carbone, protéger notre environnement local, et garantir un avenir durable à nos générations futures. C'est dans cette optique que ce Plan Énergie et Climat Communal (PECC) est élaboré, un plan qui trace une feuille de route pour faire face aux défis climatiques qui nous entourent.

Ce plan s'appuie sur la conviction que chaque action locale peut avoir un impact global significatif. En collaborant avec nos citoyens et citoyennes, nos entreprises locales, et nos partenaires communautaires, nous sommes déterminé.e.s à mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, renforcer notre résilience face aux changements climatiques et créer un cadre de vie plus durable, équilibré et sain pour tous.

Ce document constitue notre engagement envers un avenir plus respectueux de l'environnement, une feuille de route qui guidera nos efforts pour préserver la beauté naturelle de Belmont-sur-Lausanne tout en offrant à nos habitants et habitantes une qualité de vie exceptionnelle. Nous sollicitons la participation active de chacun.e, car ensemble, nous pouvons faire la différence et maintenir notre commune en tant que modèle de gestion énergétique et climatique au sein du Canton. Rejoignez-nous dans cette mission cruciale pour notre avenir commun.

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. ÉTAT DES LIEUX	6
La commune en bref	6
Démarches existantes	8
Profil climatique	9
Profil énergétique	12
Adaptation	16
3. ÉLABORATION DU PLAN ENERGIE-CLIMAT ET DEMARCHE PARTICIPATIVE	22
4. VISION ET OBJECTIFS	25
Vision à l'horizon 2050	25
Objectifs à l'horizon 2030	26
5. PLAN D'ACTION	28
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	32
Gouvernance	32
Sources de financement	33
Suivi de la mise en œuvre	33
7. COMMUNICATION DU PECC	34
8. CONCLUSION	35

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude¹. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud² sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la commune de Belmont-sur-Lausanne a un rôle important à jouer et des leviers d'action dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

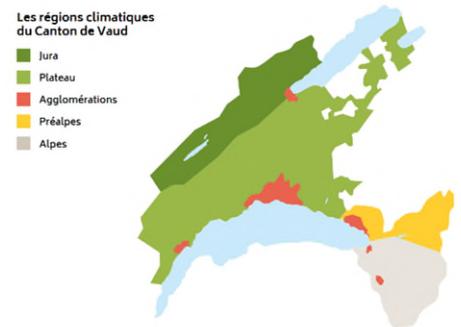


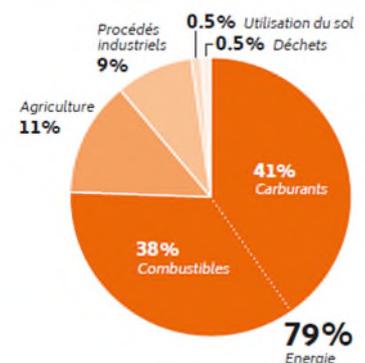
Figure 1 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

b. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La commune de Belmont-sur-Lausanne a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²



¹ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

² Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Figure 2 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

a. Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à limiter le réchauffement à 1.5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (première mesure météorologique suisse en 1864). Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à leur niveau de 1990. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser la neutralité carbone dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur. Le 18 juin 2023, le peuple suisse a également dit oui à la loi climat qui ancre ainsi l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

b. Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050³.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁴. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Suite aux votations cantonales de juin 2023, les nouvelles dispositions constitutionnelles imposent aux communes l'obligation de se doter de plan d'actions et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Comme indiqué dans le préavis du Conseil d'Etat, « le programme PECC constitue d'ores et déjà une base solide pour répondre aux exigences ». Les modalités de concrétisation de ces dispositions sont en cours de consolidation mais s'inscriront dans la continuité des programmes existants.

c. Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et

³ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁴ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Les démarches, notamment participatives, pour l'élaboration du PECC sont présentées (partie 3).
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 4).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

2. Etat des lieux

La commune en bref

Malgré son nom, Belmont-sur-Lausanne ne surplombe pas la commune de Lausanne mais bien celles de Lutry, Paudex et Pully (Figure 3). Lors de l'occupation bernoise, le nom de Belmont a été associé à celui de Lutry avant de l'être à celui de Lausanne lors de la création des 19 districts en 1803.

Depuis le 1er janvier 2008, Belmont-sur-Lausanne a quitté le district de Lausanne pour rejoindre celui de Lavaux-Oron, le nombre de districts ayant été réduit dans la nouvelle Constitution.

Commune de près de 3900 habitant.e.s au 31 décembre 2022, Belmont jouit de belles échappées sur le lac et sur la campagne environnante, entre ses points les plus éloignés de 450 m à son point le plus bas et 816 m à son point culminant, sur le réservoir de la Métraude. Commune de 270 hectares, dont environ 90 hectares en forêts et près de 3 en vignes, elle est actuellement en zone de faible densité, bénéficie de quelques plans d'affectation et de deux petites zones d'activités, une artisanale et une industrielle.

La révision de son plan d'affectation communal scindera la commune en deux zones. L'autoroute formera, à peu de choses près, une frontière entre le bas de la commune qui se trouve dans le périmètre compact du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et passera en zone de moyenne densité et le haut de la commune qui restera en zone de faible densité.

S'agissant d'une commune périurbaine de l'agglomération lausannoise, la commune est caractérisée par un grand nombre de résidences privées, ainsi que quelques immeubles locatifs avec un tournus des habitant.e.s plus important. Dans l'ensemble, la population du territoire se rajeunit, ce qui témoigne de son attractivité auprès des jeunes ménages.



Figure 3 : Délimitation du territoire de Belmont-sur-Lausanne (source : Guichet cartographique cantonal)

Le tissu économique de Belmont-sur-Lausanne est composé de quelques PME, mais marqué par une absence de grandes entreprises. En tant que commune périurbaine, beaucoup de ses habitants travaillent en ville de Lausanne. En matière de transports publics, les lignes 47 et 49 des t1 desservent Belmont et la gare de la Conversion se situe à quelques dizaines de mètres du sud de la Commune

La préservation du cadre de vie et de notre environnement est un enjeu majeur : nos actions englobent une réflexion approfondie en matière de mobilité, de consommation énergétique et d'environnement en général. Le renouvellement de notre éclairage public ainsi que sa modernisation sont en cours, tout comme le subventionnement de l'achat de vélos électriques.

Plusieurs bâtiments communaux, construits dans les années 80, ne répondent plus aux standards actuels. A titre d'exemplarité, une analyse énergétique a été commandée afin de prendre les mesures adéquates pour leur réhabilitation.

En termes d'initiatives communautaires, la commune a connu une initiative des jardins collectifs nommée "Terre autonome". Cette initiative témoigne de la volonté de la population de développer des projets de vie communautaire et de promouvoir le développement durable.

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la commune est déjà impliquée dans les démarches synthétisées dans le [Tableau 1](#) ci-dessous.

Thème	Description et date	Documentation	Etat au 31.12.2022
Fonds	Création d'un fonds climatique pour subventionner l'achat de vélos électriques	Information et formulaire sur le site de la Commune	Effectif, depuis 2012
Déchets	Les statistiques concernant les déchets sont publiées chaque année dans le rapport de gestion de la commune et transmises au Canton	Rapport de gestion	Effectif, depuis 1998
Déchets	La commune est équipée de 3 éco-points et 4 postes fixes pour le dépôt des déchets	Aide-mémoire pour le tri des déchets	Effectif, depuis 2009
Déchets	Les déchets crus sont récoltés et traités à la compostière de la Coulette	Aide-mémoire pour le tri des déchets	Effectif, depuis 1994
Déchets	Chaque année, la Commune participe à l'action "Coup de balais"	Site internet de la Commune	Effectif depuis 2021
Alimentation	3 institutions font partie du programme « Fourchette verte ». Le fournisseur de la cantine se fournit en hyper-local.	Site internet des UAPE	Effectif depuis 2004
Énergie	Mise en place d'un système d'éclairage public intelligent	Préavis 04/2022 « Solde de la modernisation de l'éclairage public »	En cours
Énergie	Réalisation d'une planification énergétique territoriale à l'échelle du PALM	Rapports d'étude disponibles sous https://lausanne-morges.ch/planification-energetique-territoriale/	Terminée en 2022
Mobilité	Augmentation de la fréquence de la ligne 49	Horaire des tl	Effectif, depuis 2017
Mobilité	Augmentation de l'offre bus pyjama	Horaire des tl	Effectif, depuis décembre 2021
Mobilité	Vente de cartes prépayées à l'administration communale	Communications sur le site de la Commune	Effectif, depuis septembre 2021
Exemplarité, énergie	Études CECB+ de l'ensemble des bâtiments communaux	Rapports d'étude	Réalisées en 2022

Thème	Description et date	Documentation	Etat au 31.12.2022
Exemplarité, mobilité	Acquisition de véhicules électriques pour la voirie	-	Un véhicule Boxer remplacé par un véhicule électrique en 2021
Biodiversité	Installation de 5 ruches sur le territoire communal, gérée par un apiculteur, mise à disposition du terrain et vente de miel par la Commune	Production et vente de miel à la population	Terminé, 2021
Biodiversité	Construction et pose de deux hôtels à insectes	Photos publiées sur Facebook	Terminé, octobre 2022
Biodiversité	Mise en place d'un entretien différencié sur les parcelles communales et le domaine public	Affiche explicative en bordure des terrains	Effectif, depuis avril 2022
Biodiversité	Prêt d'un terrain communal pour une plantation de pommiers pour faire du jus bio	-	Cinq pommiers plantés en 2023
Biodiversité	Le PaCom, en cours de révision, inclut une liste d'essences interdites pour les nouvelles plantations	Futur PaCom	En attente, mis à l'enquête en juin 2023

Tableau 1 - Liste des actions réalisées ou en cours à Belmont-sur-Lausanne

Dans le cadre de ce présent PECC, les actions en cours seront maintenues et certaines se verront renforcées.

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Belmont a été réalisé en novembre 2022 à l'aide des outils cantonaux et sur la base des données transmises par le Canton et la Commune (Annexe 1). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES sur le territoire de la commune.

Le bilan carbone d'un-e habitant-e du territoire de Belmont se monte à 12,3 tonnes de CO₂eq. par an, soit légèrement au-dessous de la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq. par an et par personne⁵). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici à 2050 (Figure 4).

Une majorité des émissions, que ce soit en Suisse ou dans la commune, sont qualifiées de "indirectes" : elles proviennent de la fabrication des biens et de la production d'énergie et ne sont donc pas émises directement sur le territoire concerné. Par opposition, les émissions directes sont émises sur le territoire.

⁵ "Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse (1990-2019)", OFEV

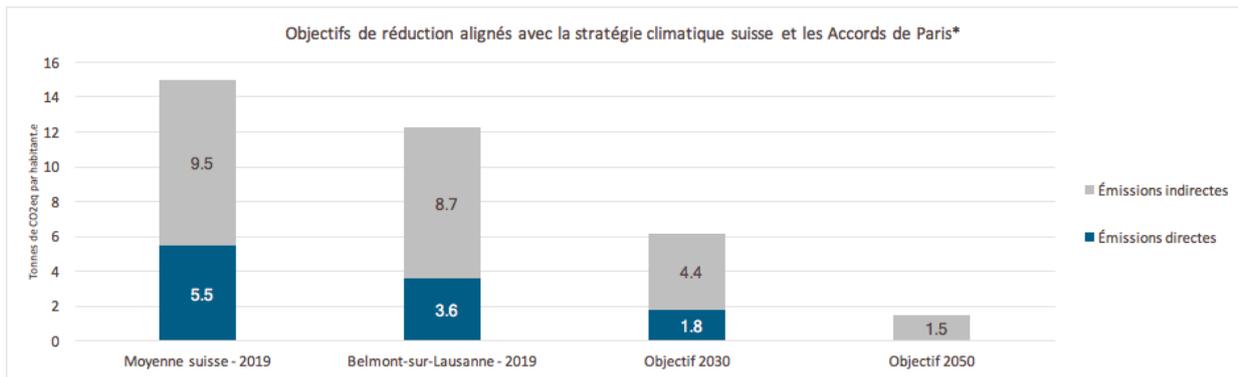


Figure 4 : Bilan carbone actuel (suisse et territoire communal) et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris. (Source : bilan carbone, Canton de Vaud)

Le bilan carbone a été réalisé sur les émissions émises sur le territoire (bilan territorial) et sur les activités de l'administration (bilan de l'administration communale).

Bilan carbone territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitant·e·s de la commune (Figure 5).

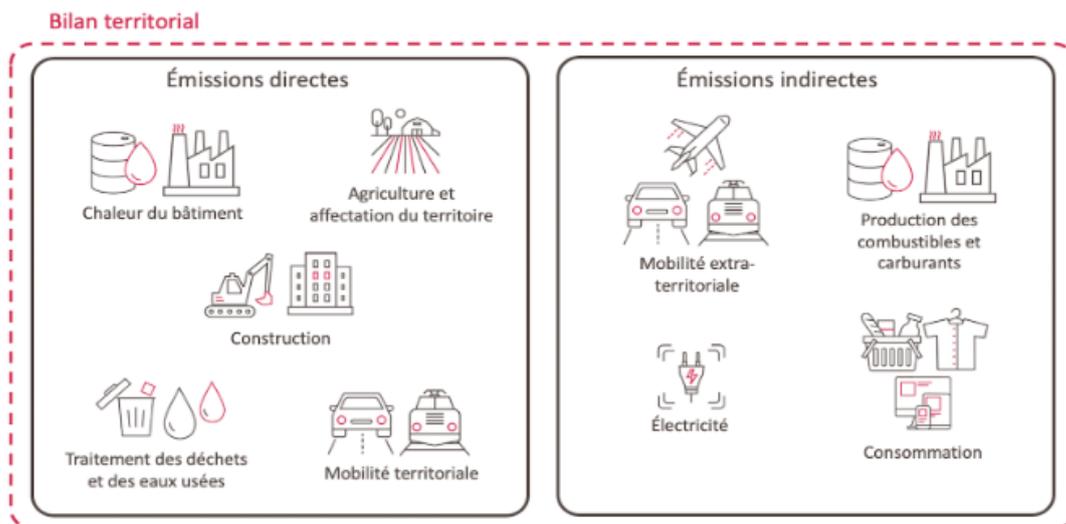


Figure 5 : Explication des postes comptabilisés dans le bilan carbone territorial (source : Canton de Vaud)

Comme montré dans la Figure 6, la majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation (45% du bilan carbone), suivie par la mobilité (25%) puis par l'énergie (23%). Les émissions liées à la mobilité sont explicables à 61% par l'utilisation de la voiture. 94% de la consommation énergétique provient d'énergies fossiles (voir Chapitre Profil énergétique). La construction, les déchets et l'utilisation des sols représentent 7% des émissions.

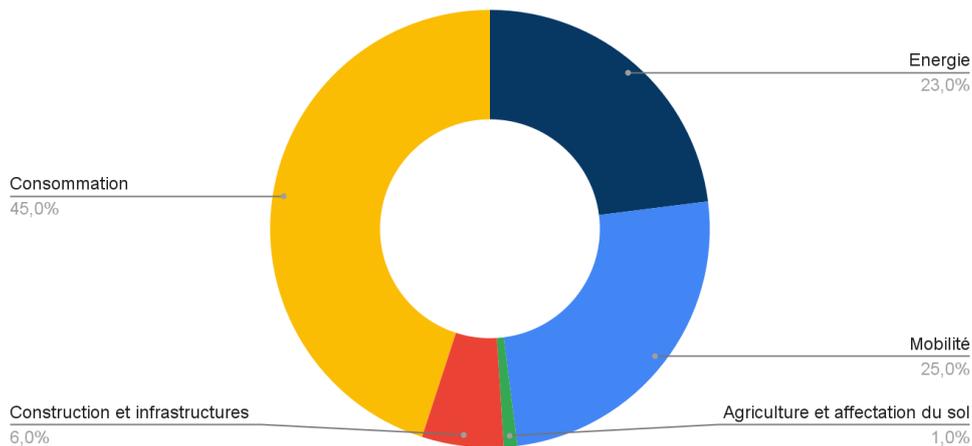


Figure 6 : Répartition des émissions du territoire de Belmont (source : Alterna sur la base du bilan carbone cantonal)

Bilan de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale a également été réalisé (Figure 7). Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population.

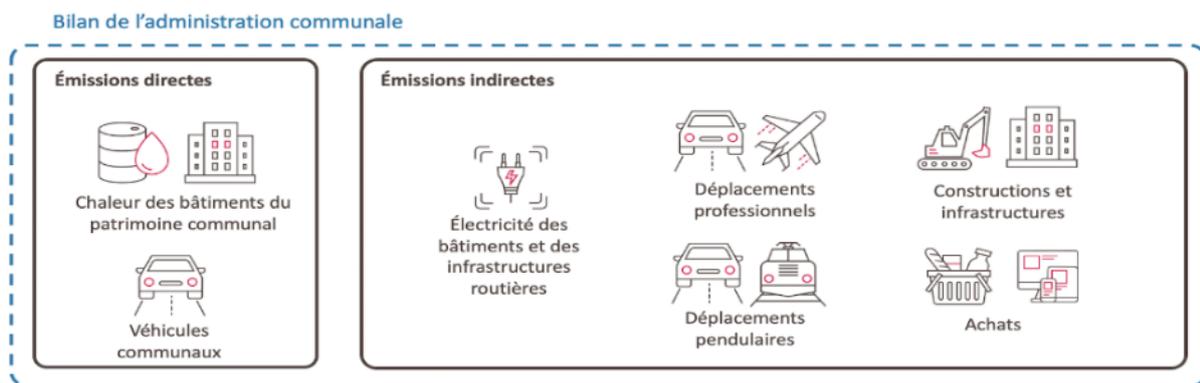


Figure 7 : Données prises en compte dans le bilan territorial

Comme illustré par la Figure 8, les trois principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre pour l'administration communale sont l'énergie (64% du bilan carbone de l'administration), les achats (15,5% du total des émissions de l'administration) et les constructions et infrastructures (12,1% du total, correspondant à 209'945 CHF d'investissements annuels dans la construction publique).

Le 75% des émissions liées à l'énergie provient du chauffage au mazout des bâtiments communaux et 25% proviennent de l'électricité (y compris éclairage public). Cette section est davantage détaillée dans le chapitre Profil énergétique.

Les achats sont la deuxième partie la plus émissive avec 15,5% des émissions principalement générées par l'alimentation et l'achat de véhicules.

Finalement, 94% des émissions associées à la mobilité pendulaire proviennent des déplacements en voiture et en motorcycle alors que cela représente 58% des déplacements.

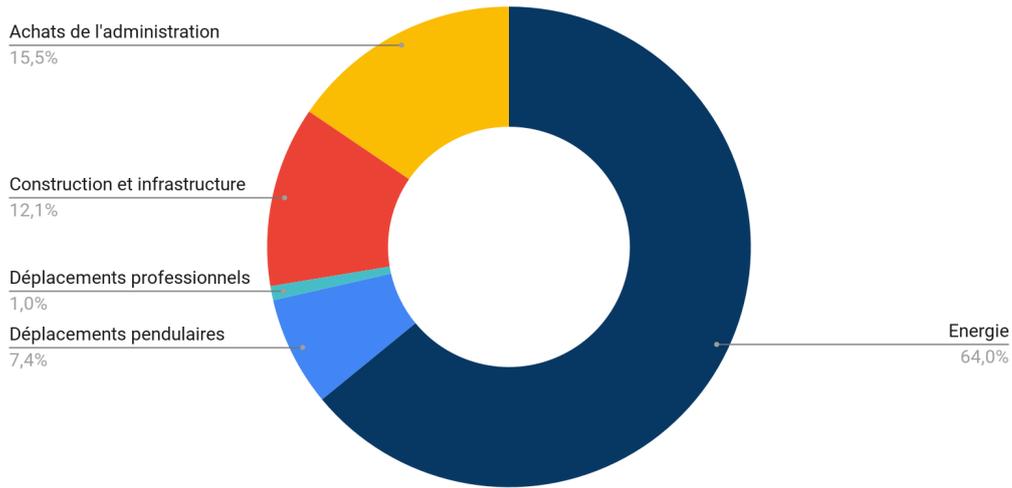


Figure 8 : Répartition des émissions de l'administration de Belmont (source : Alterna sur la base du bilan carbone cantonal)

Profil énergétique

Le profil énergétique de la commune de Belmont-sur-Lausanne a été réalisé en novembre 2022 sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 2 (rapport synthétique)). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Besoins énergétiques

Le territoire communal de Belmont est composé de 797 bâtiments chauffés constituant une surface de référence énergétique de 297'450 m² (état à fin 2022, DGE-DIREN, 2023). Sur le territoire communal, plus de 60% des bâtiments ont été construits avant 2001 et n'ont pas été assainis depuis (Figure 9).

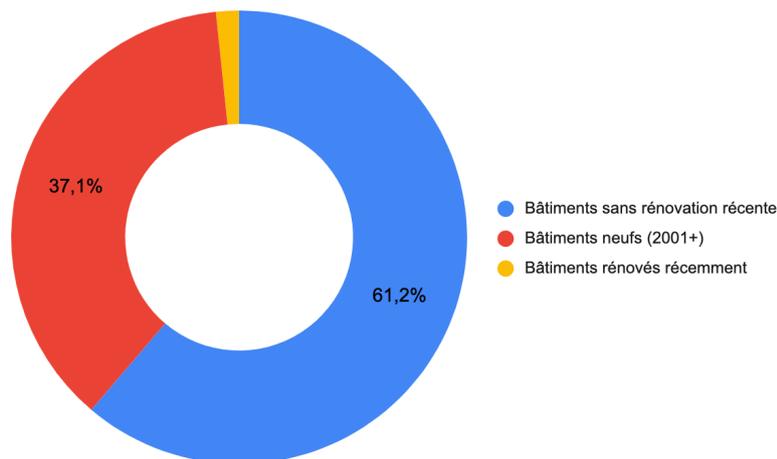


Figure 9 : Répartition des bâtiments chauffés, selon assainissement et année de construction

Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les besoins en énergie d'environ 38% (DGE-DIREN, 2023) (Figure 10). L'assainissement des bâtiments est donc une étape

primordiale qu'il est recommandé de faire si possible avant de changer les systèmes de chauffage afin de ne pas surdimensionner les nouveaux systèmes de chauffage bas-carbone.

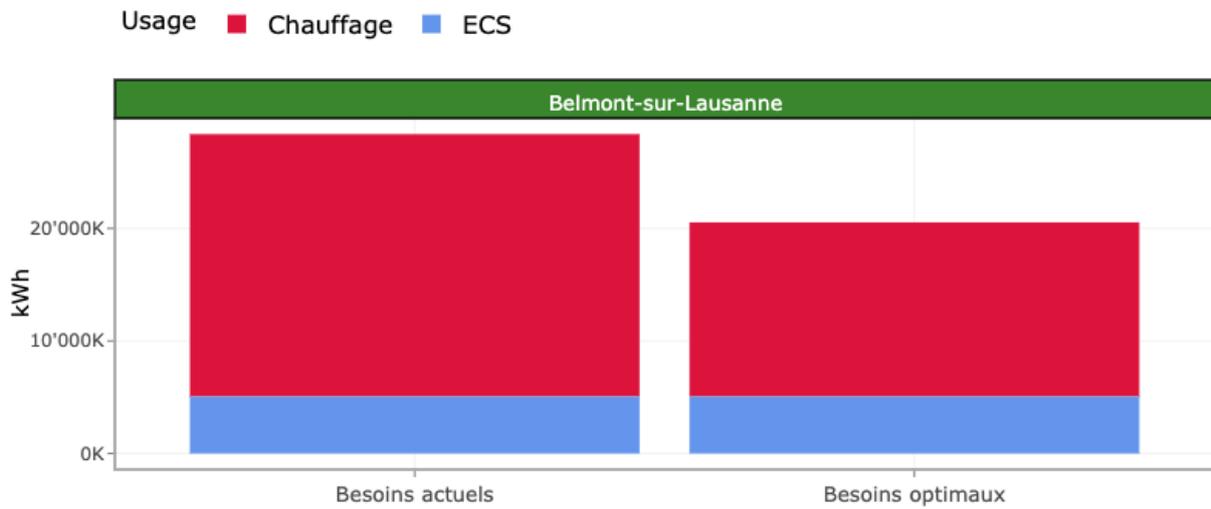


Figure 10 : Répartition des besoins énergétiques théoriques pour la chaleur des bâtiments, soit l'eau chaude sanitaire et chauffage des locaux. (Source : DGE-DIREN, 2022)

Consommation et production d'énergie

Plus de 77% du chauffage des bâtiments du territoire se fait par des énergies fossiles (mazout 71,5%, gaz 6%) (Figure 11). Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent fortement aux dérèglements climatiques. Il est intéressant de noter que 6% de l'énergie consommée pour le chauffage et l'ECS provient de pompes à chaleur et que ce pourcentage est amené à augmenter.

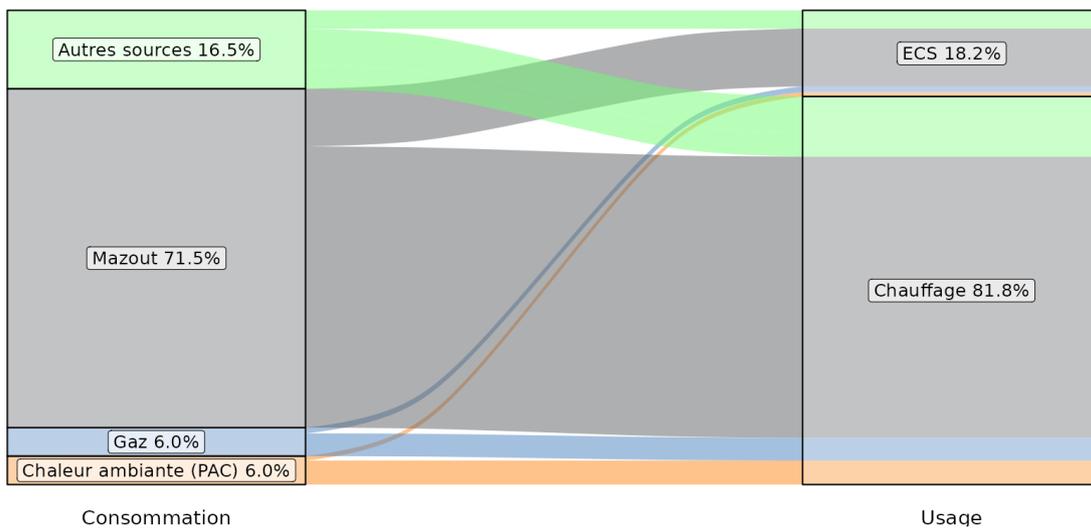


Figure 11 : Consommation énergétique par usage pour le territoire de Belmont (Source : DGE-DIREN, 2022)⁶

⁶ Graphique issu du Profil énergie VD, consulté le 30.06.23 : https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/?_inputs_&unit_converter-selected_unit=%22kWh%22&inputs_1-selected_communes=%22Belmont-sur-Lausanne%22

Près de la moitié de la consommation énergétique liée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire provient des habitats collectifs (51,8% de la consommation), suivie par les habitats individuels (41,5%) (Figure 12).

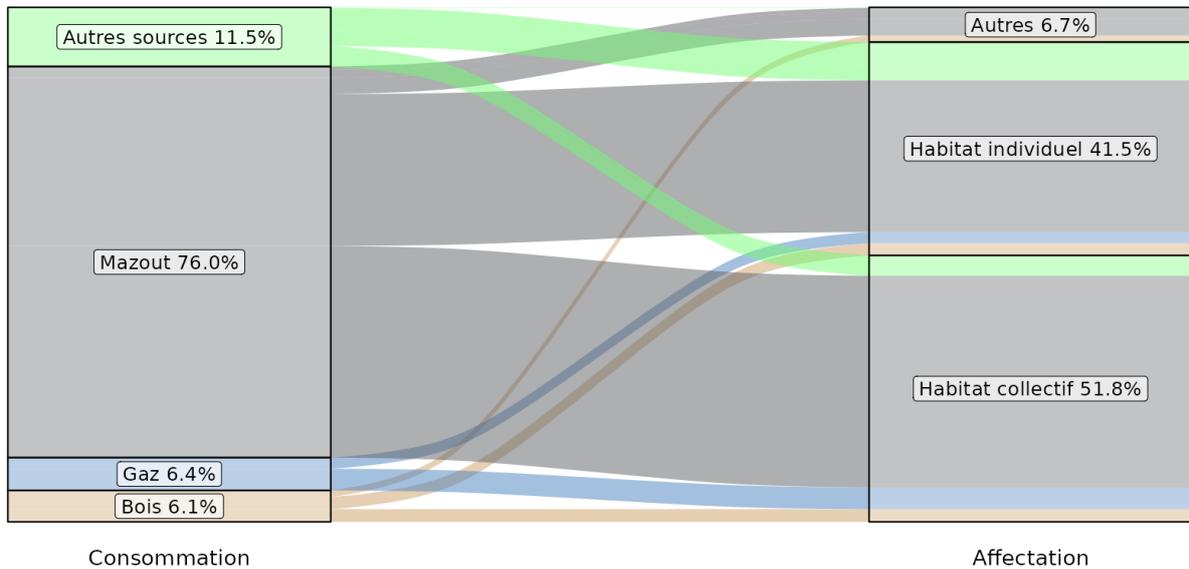


Figure 12 : Consommation énergétique par affectation pour le territoire de Belmont (Source : DGE-DIREN, 2022)⁷

Plusieurs alternatives existent afin d'augmenter la part d'énergie renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le développement de réseaux de chaleur à distance est notamment pertinent pour la partie sud du territoire communal. Les zones très favorables se trouvent autour de la route des Monts-de-Lavaux et sur la descente du Burenos (en violet foncé sur la Figure 13). Une étude plus poussée a été menée en octobre 2023 et a mené à des propositions concrètes sur cinq secteurs de la Commune avec des mise en service dès 2026 pour le secteur d'Arnier⁸.

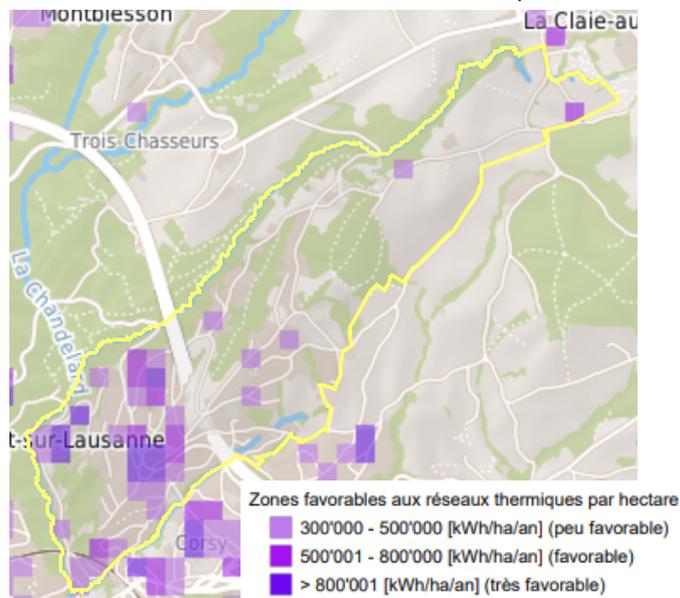


Figure 13 : Zones avec un potentiel pour le développement de CAD. Plus le violet est foncé, plus le potentiel est élevé. (Source : Guichet cartographique cantonal)

⁷ Graphique issu du Profil énergie VD, consulté le 30.06.23 : https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/?_inputs_&unit_converter_selected_unit=%22kWh%22&inputs_1_selected_communes=%22Belmont-sur-Lausanne%22

⁸ Données issues de l'étude menée par LaZur Energie SA, octobre 2023

Sur le reste du territoire, les pompes à chaleur et les chauffages au bois sont des solutions basées sur des énergies renouvelables qui devraient au plus vite remplacer les chauffages au gaz et au mazout. Les pompes à chaleur couplées à des sondes géothermiques devraient être privilégiées lorsque les forages sont possibles, par rapport aux chauffages à base de bois-énergie, ressource dont le potentiel est limité.

Consommation et production d'électricité

La consommation moyenne d'électricité par habitant-e (2600 kWh/hab/an), pompe à chaleur et chauffage électrique inclus⁹ est au-dessous de la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)).

Pour l'instant, seul 6,1% du potentiel solaire réalisable sur les surfaces de toiture est utilisé pour la production d'électricité au moyen de systèmes photovoltaïques¹⁰. Ce chiffre est toutefois en augmentation, la production photovoltaïque, représentée sur la [Figure 14](#), connaît une évolution positive depuis 2015.

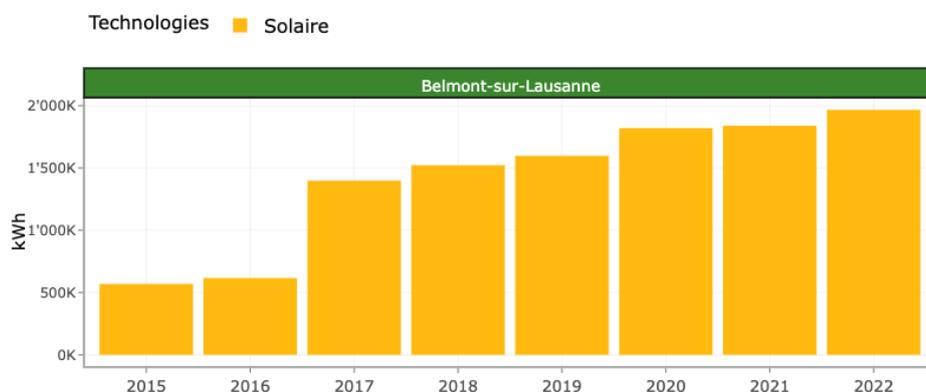


Figure 14 : Evolution de la production photovoltaïque de la commune de Belmont (Source : DGE-DIREN, 2022)

Profil énergétique de l'administration communale

La commune de Belmont possède 5 bâtiments principaux pour son usage administratif (administration communale, collège, bâtiment voirie, grande salle et auberge communale) et 2 bâtiments pour son patrimoine (maison Pasche et Espace Cancoires).

Le bâtiment administratif et le bâtiment voirie ont été construits vers 1986. L'espace Cancoires a été construit en 2008. La grande salle a été rénovée en 2007. L'auberge et la maison Pasche ont été rénovées entièrement en 2011/2012.

Le collège a été construit en trois étapes successives, en 1977, 2002 et 2014.

L'auberge communale, la grande salle et la maison Pasche sont chauffées à l'aide d'une chaudière à pellets commune. L'administration communale et le collège sont chauffés grâce à une chaudière à bois. Le reste des bâtiments sont chauffés au mazout. La possibilité de remplacer ces systèmes par des énergies renouvelables pourrait être évaluée. Des mesures de rénovation énergétique devraient toutefois être la première étape afin de permettre un bon dimensionnement des installations.

La commune est également en train de renouveler l'intégralité de son éclairage public par des ampoules LEDs. De plus, des mesures ont été prises pour éteindre les lampadaires dans certains

⁹ Donnée issue du site suisseenergie.ch, consulté le 30.08.23 : <https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/>

¹⁰ Donnée issue du site suisseenergie.ch, consulté le 30.06.23 : <https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/>

créneaux horaires. Aucun des bâtiments communaux n'est pour l'instant équipé de panneaux photovoltaïques.

Adaptation

Principaux enjeux

La commune de Belmont appartient à la zone géographique "Agglomération". Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur cette zone d'ici à 2060 se caractérisent par une augmentation des jours tropicaux, ainsi que par une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (Figure 15).

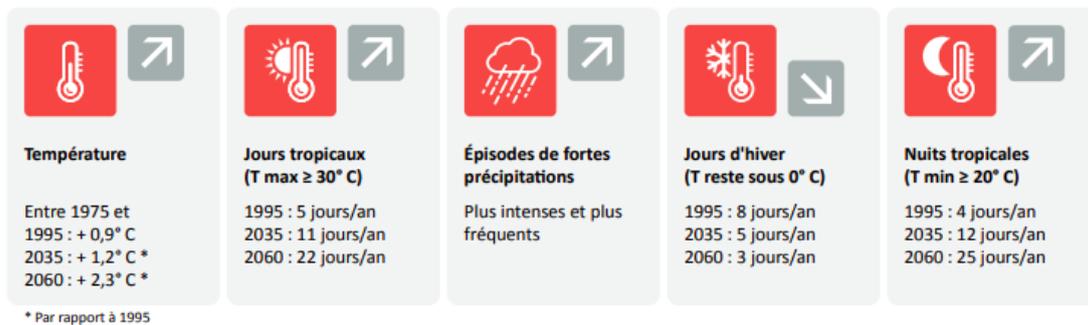


Figure 15 : Évolutions climatiques attendues dans les grandes agglomérations (source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés (Figure 16). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêles et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

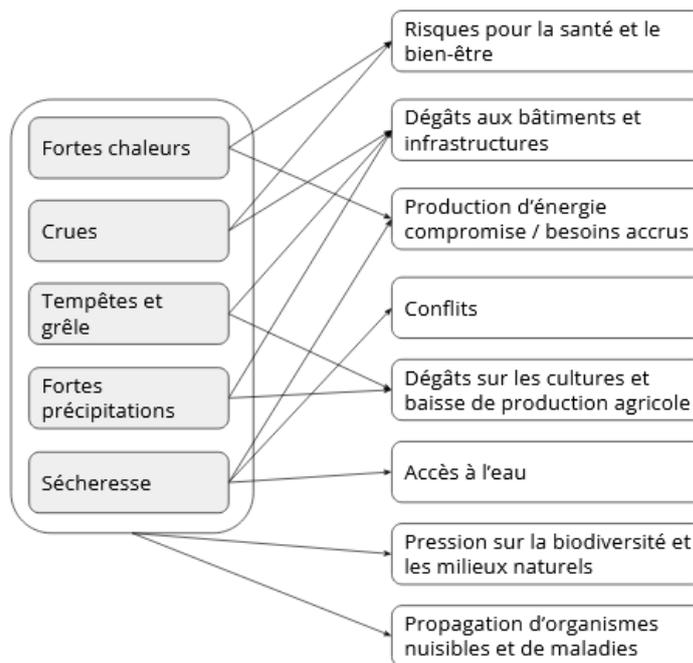


Figure 16 : Évolution du climat et impacts sur les sociétés. Les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterna sur la base du Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animale et végétale pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Tous ces impacts peuvent se renforcer entre eux.

Îlots de chaleur

Le phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU) désigne l'augmentation de la température de l'air dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales environnantes. Les îlots de chaleur ont des impacts sur la santé des personnes ainsi que sur l'attractivité de la commune. Les ICU sont déterminés par plusieurs paramètres et leurs interactions sont caractéristiques de chaque ville et influencent le ressenti thermique de personnes : paramètres physiques (rayonnement solaire, vent, humidité...), paramètres physiologiques (âge, état de santé, habillement...), paramètres morphologiques urbains (propriétés thermophysiques des matériaux du milieu bâti, émission de chaleur, rugosité aux vents...). Les ICU peuvent avoir des intensités différentes mais ils sont généralement caractérisés par les manifestations suivantes :

- Absence de rafraîchissement nocturne due à l'inertie thermique des matériaux et revêtements urbains.
- Augmentation de la température diurne en ville par rapport à la campagne, accentué par l'absence répétée de rafraîchissement nocturne.

Le stress thermique provoqué par les ICU a des conséquences sur la santé des personnes dont les plus communs sont les insolation, les coups de chaleur, la déshydratation, l'hyperthermie.

Plusieurs études démontrent le lien entre la surchauffe urbaine et la surmortalité pendant les canicules.

En l'absence de relevés sur le territoire, il reste tout de même possible d'estimer la potentielle présence d'îlots de chaleurs urbains dans la commune. Ceci se fait grâce à l'analyse des données et cartographies existantes, entre autres : présence de population à risque (âge >75 ans, hôpitaux, EMS, écoles, centre d'accueil, etc.), imagerie satellitaire de la température du sol, canopée, aménagements urbains (surfaces perméables, hauteur des bâtiments, zones de rejet de chaleur anthropique, etc.).

La [Figure 17](#) montre la carte de la température du sol. On constate deux zones où la température est supérieure à la moyenne, ce qui indique que des îlots de chaleur peuvent se trouver dans ces lieux. Il s'agit des vignes entre les Chapons et la Cochène, et de la zone autour de la Route des Monts-de-Lavaux et de la Route de la Cure. Néanmoins, ce constat seul n'est pas suffisant car c'est bien la différence de la température de l'air entre la ville et la campagne qui définit l'îlot de chaleur urbain et non la température du sol, bien que cette dernière puisse avoir une influence. Des mesures in situ devraient être réalisées, de même qu'un questionnaire auprès de la population avoisinante pour collecter leur ressenti.

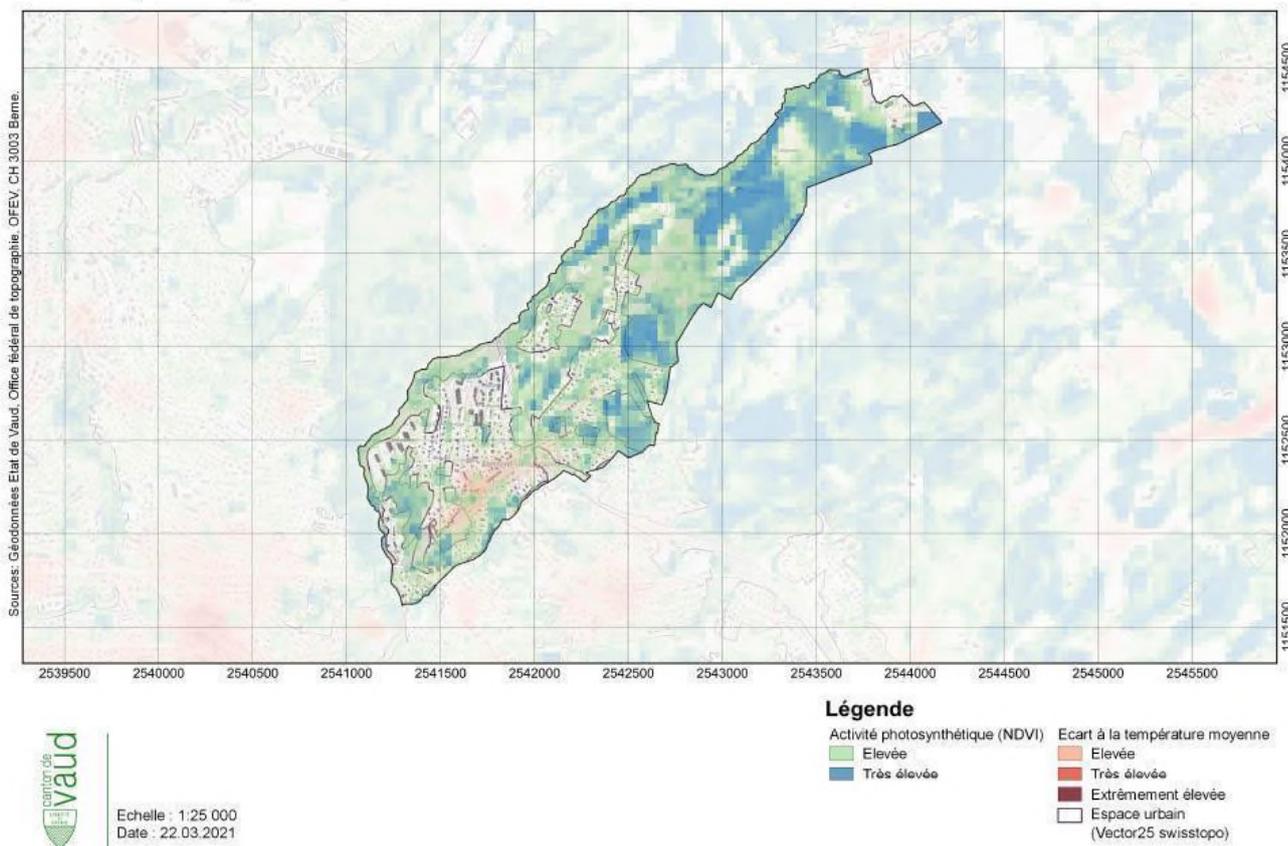


Figure 17 : Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique. (Source: Canton de Vaud¹¹)

¹¹ La carte est téléchargeable au lien suivant : <https://partage.vd.ch/userportal/?v=4.5.2#/shared/public/i2jGnKRoxo2ZaMaU/9ce3b1af-9ea0-49f1-8777-3ed5f55c20e6/BELMONT-SUR-LAUSANNE>

La commune de Belmont compte 287 résident.e.s permanent.e.s âgé.e.s de plus de 75 ans¹² - ce qui représente 7,6% de la population - une école et deux garderies (Figure 18). L'espace Cancoire, sur les Monts-de-Lavaux, accueille une garderie mais également le club des aînés.

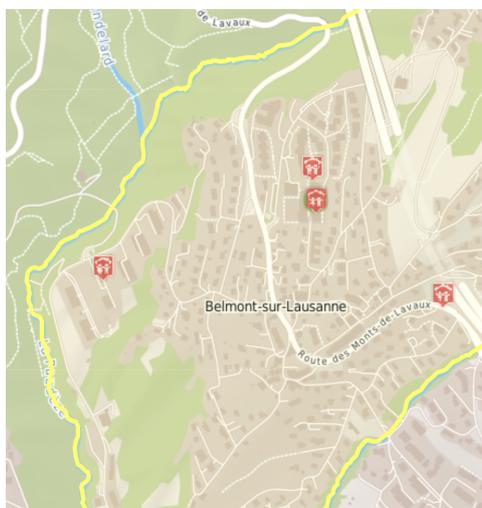


Figure 18 : Emplacement des écoles et des institutions d'accueil de la petite enfance (source : cadastre Vaud)

Alors que la garderie située en Burenoz se trouve à proximité de la forêt, qui peut donc amener des espaces de fraîcheur et d'ombre, la garderie sur la Route des Monts-de-Lavaux est dans une zone où la canopée reste faible (Figure 19). De plus, les deux garderies et l'école donnent sur des parkings bétonnés, avec peu d'abri du rayonnement solaire, situation qui représente un potentiel risque de surchauffe pour les enfants. Dans l'ensemble, la couverture boisée est très légèrement inférieure à la moyenne cantonale pour l'ensemble du territoire (36,1% à Belmont pour les arbres de plus de 3m contre 36,4% pour le Canton, 32,1% à Belmont contre 32,8% pour les arbres de plus de 6m) mais elle est supérieure pour ce qui concerne seulement l'espace bâti (18,8% à Belmont contre 13,6% en moyenne cantonale).

¹² Donnée issue du tableau STAT-TAB, consulté le 30.08.23 : Population résidante permanente et non permanente selon Année, Canton (-) / District (>>) / Commune (.....), Type de population, Nationalité (catégorie), Sexe et Age. PX-Web

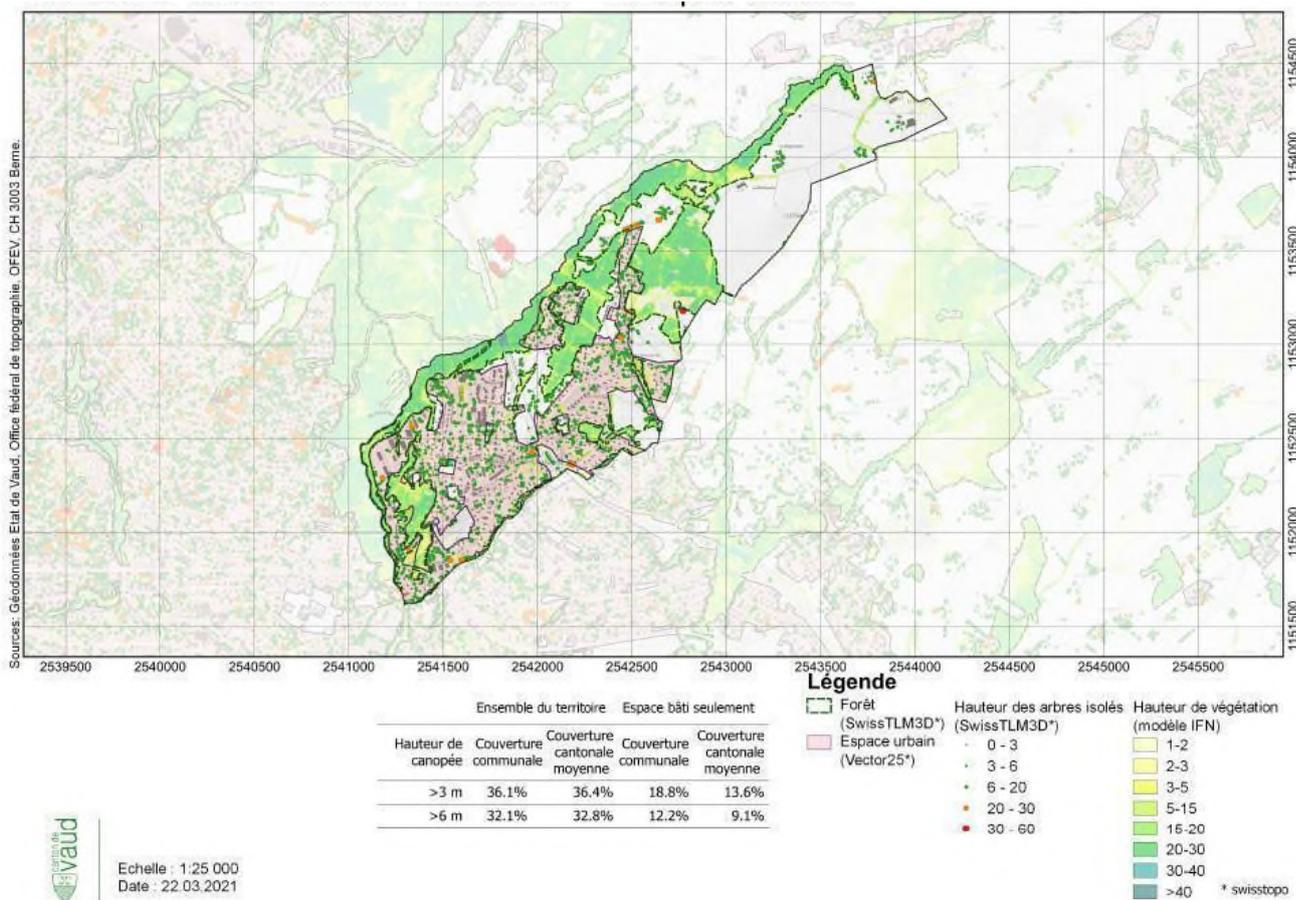


Figure 19 : Canopée urbaine de la commune de Belmont. (Source: Canton de Vaud¹³)

Biodiversité

Le territoire de Belmont-sur-Lausanne a une importance particulière en ce qui concerne la préservation de la biodiversité, puisqu'une partie de la commune est un territoire d'intérêt biologique supérieur à conserver et a un potentiel élevé de liaisons biologiques, notamment pour les amphibiens (Figure 19A). La Commune accueille un site de reproduction de batraciens d'importance régionale et plusieurs prairies et pâturages secs d'importance nationale et régionale.

¹³ La carte est téléchargeable au lien suivant :

<https://partage.vd.ch/userportal/?v=4.5.2#/shared/public/i2jGnKRoxo2ZaMaU/9ce3b1af-9ea0-49f1-8777-3ed5f55c20e6/BELMONT-SUR-LAUSANNE>

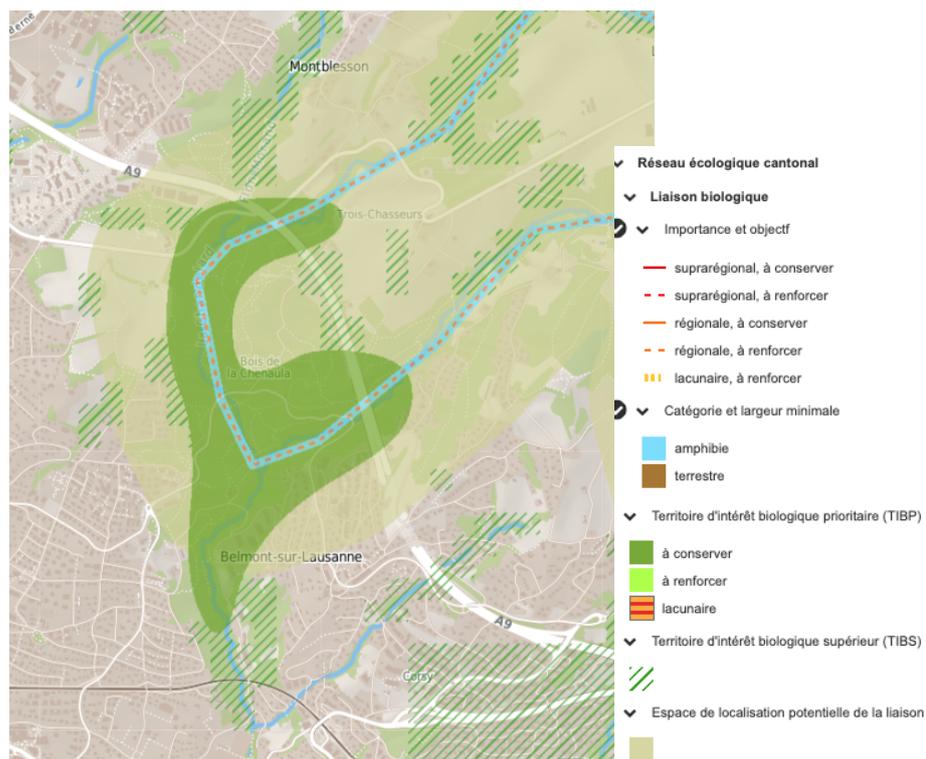


Figure 19A : Réseau écologique cantonal sur le territoire de Belmont (Source : Guichet cartographique Vaud)

La Commune est cependant concernée par un nombre important d'espèces exotiques envahissantes telles que la vergerette annuelle, le solidage, le bunias, la renouée du japon et les laurèlles (Figure 19B).

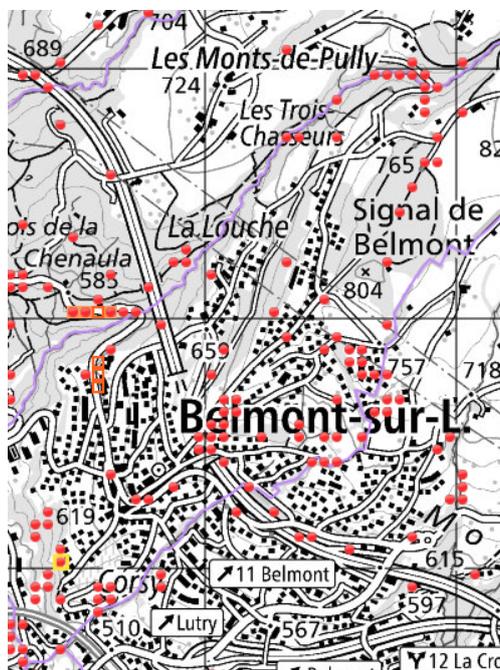


Figure 19B : Observation de néophytes reportées dans le carnet en ligne Info Flora. Chaque point correspond à une observation (Source : InfoFlora¹⁴)

¹⁴ Données issues du site infoFlora, consulté le 01.12.2023 : <https://neo.infoflora.ch/fr/index.html>

3.Élaboration du Plan énergie-climat et démarche participative

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre la Municipalité et Alterna et a fait l'objet d'une démarche participative.

Les différentes étapes de travail ont été les suivantes :

1. Le 14 octobre 2022, une séance de lancement du PECC s'est déroulée à Belmont avec le Municipal en charge de l'élaboration du PECC et le bureau mandataire Alterna Sàrl, afin de présenter les différents outils et déterminer la stratégie générale de l'élaboration du PECC.
2. Entre mi-octobre et mi-novembre, le diagnostic communal a été réalisé. Les données ont été complétées par la commune puis analysées et synthétisées par le bureau mandataire.
3. Le 21 novembre 2022, le diagnostic a été présenté lors d'une séance rassemblant l'ensemble de la Municipalité. Le calendrier d'élaboration du PECC a été finalisé.
4. Mi-janvier, un sondage a été diffusé aux ménages du territoire via un tous-ménages et le journal communal. L'objectif était de récolter les préoccupations de la population, la perception de l'engagement de la Commune ainsi que les priorités ressenties (Figure 20). 462 réponses ont été collectées et analysées, soit un taux de participation de 12%. (cf. Annexe 3 pour un aperçu des résultats). Une première ébauche de vision 2050 a été développée par le bureau mandataire sur la base des réponses au sondage. 93 personnes ont également manifesté leur intérêt à prendre part à un atelier participatif.

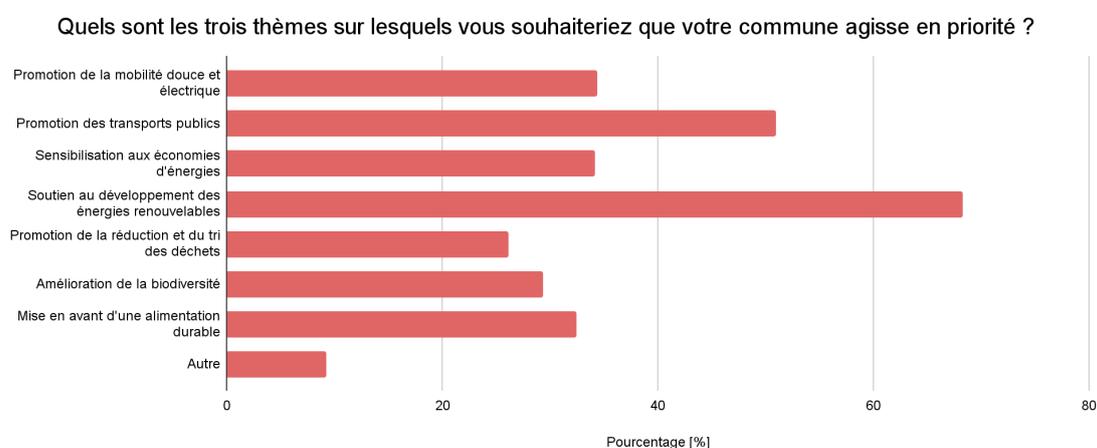


Figure 20 : Extrait des résultats du sondage à la population de Belmont

5. Le 9 janvier 2023, un atelier "Vision" de 2 heures a été organisé avec l'ensemble de la Municipalité. Dans un premier temps, les résultats du sondage ont été présentés. La Municipalité a ensuite adapté la vision 2050 de sa commune et s'en est servi pour proposer des objectifs à l'horizon 2030. La vision a ensuite été validée en séance de Municipalité.
6. Le 5 avril 2023, un atelier "Objectifs" de 2 heures s'est tenu avec l'ensemble de la Municipalité. Au préalable, et sur la base des résultats du sondage et du diagnostic communal, le bureau mandataire a élaboré des propositions d'objectifs. Lors de l'atelier, la Municipalité a priorisé et retravaillé ces propositions afin d'aboutir à neuf objectifs (Figure 21). Des premières

actions ont été proposées pour chacun d'eux. Les objectifs ont ensuite été validés en séance de Municipalité.



Figure 21 : l'ensemble de la Municipalité vote afin de définir les objectifs du PECC

7. Le 25 mai, la population a été conviée à un atelier participatif afin de prioriser les actions identifiées lors du sondage et par la Municipalité (Figures 22 et 23). Les 30 participant.e.s se sont prononcé également sur l'implication de la population dans la mise en œuvre des actions et ont eu l'occasion de partager leurs besoins ou idées en lien avec les objectifs. Au total, 37 actions sont ressorties comme "prioritaires", 14 comme "optionnelles" et 13 "à écarter".



Figure 22 : atelier participatif du 25 mai 2023



Figure 23 : atelier participatif du 25 mai 2023, la population priorise les actions

8. Le 13 juin 2023, un atelier "consolidations des actions" de 2 heures s'est tenu avec la Municipalité avec pour objectifs de trier, prioriser et affiner les actions afin d'aboutir à un premier plan d'actions comprenant un calendrier préalable et une personne responsable par action.
9. En août 2023, des rencontres individuelles avec chaque responsable se sont déroulées afin de valider les fiches actions, notamment le chiffrage et la mise en œuvre.
10. Le 13 septembre, 80 personnes ont participé à une séance d'information sur le PECC. Celle-ci était organisée par la Municipalité à destination de la population.
11. En octobre 2023, le rapport est envoyé pour validation au Canton.

4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La commune de Belmont-sur-Lausanne a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Vous êtes à Belmont-sur-Lausanne en 2050.

Vous décidez de vous promener à pied ou en vélo à travers la commune où vous êtes en sécurité grâce à des cheminements adaptés. En longeant la route de Burenoz vous êtes tout d'abord frappé-e-s par le calme qui y règne. Le développement spectaculaire de nouveaux modes de mobilité a relégué les transports individuels à un lointain souvenir. Des bornes publiques de recharge pour des véhicules ont vu le jour un peu partout. Un bus scolaire vient chercher les enfants pour les amener à l'école. Les transports publics sont attractifs de par leur tarif abordable, leur accessibilité - notamment aux personnes à mobilité réduite - et leur cadence. Le réseau a sensiblement augmenté rendant ainsi l'accès au haut de la commune, à Pully, Cully, Val-vert et Lausanne bien plus facile.

Vous prenez un peu de hauteur et profitez d'une belle vue sur Belmont. Des panneaux solaires couvrent les toits de chaque bâtiment, qu'il soit public ou privé. Grâce à une administration simplifiée et des conseils avisés à la population, la totalité des anciens bâtiments ont été rénovés et isolés et les plus récents produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment et se chauffent de façon autonome. La consommation d'énergie des habitant-e-s de Belmont a beaucoup diminué grâce à une prise de conscience collective et à l'exemplarité des infrastructures publiques, notamment en matière d'éclairage public. Annuellement, la commune est autonome en énergie.

De plus, un grand centre de tri et de revalorisation des déchets permet à la population de redonner une seconde vie au peu de déchets qu'elle produit encore. Les déchets restants peuvent être facilement réutilisés, recyclés ou valorisés en énergie. Le service de location de matériel et d'échange de compétences fonctionne à plein régime, et un vaste choix d'objets utiles mais rarement employés se trouve à disposition.

Vous traversez à présent le centre de Belmont devenu un lieu animé que les gens affectionnent particulièrement car c'est ici qu'ils et elles ont pris l'habitude de se rencontrer et discuter. La vie est beaucoup plus agréable grâce à l'augmentation des places de crèche et la multiplication des activités intergénérationnelles. Le samedi, le marché bat son plein. Il offre un vaste choix de produits frais locaux et biologiques. De manière générale, beaucoup de petits commerces ont ouvert et les Belmontais-es affectionnent tout particulièrement ce tissu économique en pleine santé.

Vous prenez une grande inspiration et vous vous rendez compte que l'air qui traverse vos poumons vous fait beaucoup de bien. Les beaux espaces verts qui ont remplacé les grandes surfaces de goudron imperméables contribuent à donner ce sentiment de fraîcheur et une très bonne qualité à l'eau de la région. La biodiversité s'invite en ville depuis l'apparition de zones de pleine nature et de petits jardins potagers gérés par quartier. Le nombre d'arbres sur la commune a beaucoup augmenté et leur ombre permet d'ailleurs de garder une température agréable alors que nous sommes en plein été et que le soleil brille.

Vous revenez à présent à votre point de départ et posez les yeux une dernière fois sur cette commune qui a su s'adapter avec brio aux enjeux environnementaux. Cette vaste transformation a permis à la commune d'atteindre la neutralité carbone.

Vision validée par la Municipalité, avril 2023

Afin de fédérer l'ensemble des contributrices et contributeurs à ce PECC et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité a défini le slogan suivant :

« Belmont : un lien renforcé entre ville et nature »

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Belmont-sur-Lausanne a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe « Transversal », un axe « Réduction » et un axe « Adaptation aux changements climatiques ». Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Les [Tableaux 2, 3 et 4](#) présentent les neuf objectifs à 2030 que la Commune de Belmont a définis.

Thème	Objectif	Justificatif
TRANSVERSAL		
Finance	Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC	<i>Les subventions étant une demande de la population dans le sondage et lors de l'atelier, il convient de trouver des moyens d'assurer l'alimentation d'un fonds. De plus, il est important de mettre en place des outils de gestion financière afin de faciliter la réalisation des actions et leur priorisation en cas de manque financier.</i>
Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la commune	<i>Le développement d'indicateurs permet d'assurer un suivi du succès des actions mises en place dans le cadre du PECC et de les adapter au besoin. Une bonne communication des indicateurs favorise également la transparence de la Commune vis-à-vis de sa population.</i>
Vie locale	Impliquer la population dans la réalisation des objectifs du PECC	<i>L'implication de la population est une étape essentielle afin d'augmenter son adhésion, faciliter l'implémentation du plan et s'assurer que les actions soient en adéquation avec les besoins locaux.</i>
Vie locale	Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux	<i>45% du bilan carbone territorial provient de la consommation, dont 40% proviennent de l'alimentation. C'est donc un axe fort afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le sondage a montré que l'engagement de la commune est perçu comme faible dans la mise en avant d'une alimentation durable, Belmont a donc le souhait d'améliorer cela en mettant en avant les commerces locaux et l'économie circulaire.</i>

Tableau 2 - Objectifs de la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour l'axe Transversal

Thème	Objectif	Justificatif
RÉDUCTION		
Energie	Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux	<i>La consommation d'énergie des bâtiments représente 64% du bilan carbone de l'administration communale. Le profil énergétique a mis en avant que certains bâtiments étaient chauffés au mazout et que des travaux de rénovation pouvaient être entrepris pour réduire la consommation et passer à des énergies renouvelables. C'est un objectif fort pour montrer l'exemple aux propriétaires privé.e.s.</i>
Energie	Accompagner les citoyen-ne-s dans l'efficacité et la transition énergétique	<i>23% du bilan carbone territorial provient de la consommation d'énergie. Via des mesures d'accompagnement aux locataires et propriétaires, la Commune souhaite réduire le besoin en énergie et se tourner vers des énergies renouvelables pour les habitations de son territoire.</i>
Mobilité	Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone	<i>La mobilité représente 25% du bilan carbone territorial parmi lesquels 61% des émissions sont émises par des déplacements en voiture. La commune souhaite favoriser les déplacements à pied, à vélo ou en transports publics grâce au développement de mesures adaptées et diversifiées.</i>

Tableau 3 - Objectifs de la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour l'axe Réduction

Thème	Objectif	Justificatif
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
Santé	Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population	<i>Avec l'impact des changements climatiques, il convient de faire attention au bien-être de la population, notamment en ayant une administration formée à réagir aux risques climatiques et en développant des infrastructures adaptées aux fortes chaleurs et modification du régime des pluies.</i>
Biodiversité	Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal	<i>Les changements climatiques augmentent la pression sur les écosystèmes alors même qu'une biodiversité riche permet de mieux faire face aux changements climatiques. La commune souhaite donc mettre en œuvre des mesures pour, non seulement préserver la biodiversité de son territoire, mais également l'enrichir.</i>

Tableau 4 - Objectifs de la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour l'axe Adaptation aux changements climatiques

5. Plan d'action

Le présent **plan d'action** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 4).

Les 34 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en Annexe 5 de ce document, ainsi que dans les fiches actions (Annexe 4). Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Fiche VD	Thème	Objectifs	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
2	Finance	Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC	2.1	Étudier les mécanismes financiers à mettre en place pour pérenniser l'alimentation du fonds durable	2023	2024	2025	2026	Non pertinente
4	Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la commune	4.1	Créer une page internet dédiée au suivi des indicateurs de durabilité		2024	2025	2026	Information et participation active
	Vie locale	Impliquer la population dans la réalisation des objectifs du PECC	4.2	Soutenir des initiatives citoyennes ciblées		2024	2025	2026	Participation active
			4.3	Organiser des séances de communication sur l'évolution du PECC	2023	2024	2025	2026	Information et participation
			4.4	Identifier les actions du PECC où la population peut être impliquée	2023				Participation active
6	Vie locale	Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux	6.1	Réorganiser la collecte des déchets urbains	2023	2024	2025		Information et participation active
9	Vie locale	Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux	9.1	Encourager l'installation de commerces locaux	2023	2024	2025		Information et participation active
			9.2	Mettre en place un marché villageois et promouvoir les produits locaux		2024			Information
10	Energie	Accompagner les citoyen-ne-s dans l'efficacité et la transition énergétique	10.1	Diffuser des informations sur l'efficacité et la transition énergétique		2024	2025	2026	Information et participation active
			10.2	Offrir des subventions pour la désinstallation des chaudières à gaz ou à mazout			2025	2026	Information
			10.3	Organiser des événements avec des professionnel.le.s de la transition énergétique		2024	2025	2026	Participation active
			10.4	Organiser la distribution de kit "économie" d'eau et d'énergie		2024			Information et participation active
	Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la commune	10.5	Mettre en place des indicateurs de suivi du nombre d'installations de chauffage par type	2023	2024	2025	2026	Information

Fiche VD	Thème	Objectifs	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
11	Energie	Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux	11.1	Prioriser et planifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux		2024	2025		Information
			11.2	Rendre autosuffisant en énergie le centre communal, le collège et Arnier 2		2024	2025		Information
	Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la commune	11.3	Faire un suivi de la consommation énergétique de la Commune		2024			Information
15	Energie	Accompagner les citoyen-ne-s dans l'efficience et la transition énergétique	15.1	Offrir des subventions pour la pose de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques			2025		Information
			15.2	Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux, notamment sur le collège et Arnier 2		2024			Information
	Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la commune	15.3	Faire un suivi de la production solaire sur le territoire communal		2024			Information
16	Mobilité	Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone	16.1	Encourager Mobility à s'installer sur le territoire communal		2024			Information, év. concertation
			16.2	Poser des bornes d'alimentation de véhicules électriques sur le territoire	2023				Concertation
			16.3	Sécuriser et développer les infrastructures dédiées aux cyclistes et aux piétons		2024			Information, év. concertation
			16.4	Limiter la circulation à 30km/h dans toute la zone urbanisée	2023	2024			Information, év. concertation
			16.5	Encourager les tl à développer une offre de transport à la demande			2025		Information, év. concertation
			16.6	Offrir des subventions pour l'achat d'abonnement de transports publics	2023	2024			Information
	Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la commune	16.7	Faire un suivi du nombre de véhicules électriques et bornes de recharge		2024			Information

Fiche VD	Thème	Objectifs	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
17	Biodiversité	Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal	17.1	Développer un site "exemplaire" au coeur de la localité pour soutenir les actions biodiversité entreprises et avoir des informations		2024	2025	2026	Participation active
			17.2	Planter des arbres d'essence majeure		2024	2025		Information et participation active
18	Biodiversité	Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal	18.1	Encourager les particuliers à supprimer les essences invasives dans leur jardin		2024	2025		Information et participation active
			18.2	Organiser des journées d'arrachage des plantes invasives		2024	2025	2026	Participation active
20	Santé	Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population	20.1	Former l'administration à la gestion de crise		2024			Non pertinente
21 Hors fiche PECC	Santé	Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population	21.1	Organiser des endroits ombragés et adaptés à toutes les générations			2025		Participation active et concertation
22 Hors fiche PECC	Santé	Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population	22.1	Créer des réservoirs ou autres systèmes de récupération de l'eau de pluie				2026	Information
Hors fiche PECC	Finance	Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC	23	Prioriser les objectifs à retarder ou annuler en cas de défaut de moyens financiers	2023	2024	2025	2026	Non pertinente

Tableau 5 : Plan d'action PECC de la Commune de Belmont-sur-Lausanne

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets d'investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un.e conseiller.ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le **bureau Alterna Sàrl**. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé au chapitre 5.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi PECC** composé de membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau Alterna Sàrl, est créé.

Il se réunit au moins une fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Une séance de suivi annuelle se tient également avec l'ensemble des membres de la Municipalité.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Alterna Sàrl (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à un montant de 24'814 CHF TTC, réparti sur une année d'élaboration et trois ans de suivi de la mise en œuvre. Il est financé pour 50% par le budget annuel, et pour 50% par une subvention cantonale, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche¹⁵.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal.
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité. Ce fonds sera renforcé dans le cadre de l'action n°2.1 du présent PECC.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du dicastère en charge des finances et avec l'appui du bureau mandataire. Un contrôle régulier est notamment prévu dans le cadre de l'action n°23.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 5). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi PECC, avec l'appui ponctuel du bureau Alterna Sàrl.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

¹⁵ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Elle informe la population de la mise en œuvre des actions et l'implique lorsque cela est pertinent.

Le groupe de suivi PECC, avec l'aide du bureau Alterna Sàrl, est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- séance d'information ;
- journal communal ;
- pages dédiées sur le site web de la commune ;
- lettres à la population ;
- affiches.

En s'appuyant sur les outils proposés, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

8. Conclusion

Par le présent document, la commune de Belmont-sur-Lausanne s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager sa population et l'ensemble des personnes présentes sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité, le 11 décembre 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Nathalie Greiner



Le Secrétaire

Grégoire Vagnières

9. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Annexe 2 : Profil énergétique communal

Annexe 3 : Synthèse des résultats du sondage à la population

Annexe 4 : Fiches actions du PECC de Belmont

Annexe 5 : Tableau de suivi des actions